

Marc Nantel, porte-parole

Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue

1053 rang Labbée O, Belcourt, J0Y2M0

nansosec55@hotmail.com

MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Soumis à : Madame Maité Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec), G1H 6R1

Téléphone : 418 643-7295

Télécopieur : 418 643-4318

ministre@mrnf.gouv.qc.ca | service.mines@mrnf.gouv.qc.ca

Table des matières

Qui sommes-nous	4
Contexte	5
1. Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière	7
1.1 Cohabitation des activités sur le territoire (conciliation des usages)	7
1.2 Acceptabilité sociale	7
1.3 Participation des parties prenantes et communications	7
1.4 Comment peut-on prendre en compte à la fois le développement du potentiel minéral du Québec et les autres utilisations du territoire?	8
1.5 Quelles actions prioritaires devraient prendre les municipalités, les MRC, le gouvernement du Québec, les citoyens et les entreprises minières pour obtenir une conciliation des usages et une structure de communication efficace entre toutes ces parties prenantes?	8
1.6 Comment faire bénéficier les communautés d'accueil des retombées de l'activité minière?	8
2. Gouvernance et régime minier	10
2.1 Octroi des claims et des autres droits miniers	10
2.2 Rôle des instances et encadrement gouvernemental	10
2.3 Que proposez-vous pour améliorer le processus d'octroi des claims?	10
2.4 Comment répondre efficacement aux attentes et aux préoccupations du public lors des diverses phases des activités minières?	11
2.5 Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de gouvernance interne?	11
2.6 Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de responsabilité sociale et environnementale?	11
2.7 Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de communication et de relations avec le milieu?	11
3 Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé	12
3.1 Encadrement gouvernemental en matière d'environnement	12
3.2 Pratiques environnementales du secteur minier et innovation	12
3.3 Restauration des sites	12
3.4 Quelle tendance observez-vous au niveau des pratiques environnementales du secteur minier québécois?	12
3.5 Quels sont les aspects des pratiques minières qui gagneraient à être modernisés sur le plan environnemental? Comment?	13
4 Retombées des activités minières	13
4.1 Bénéfices pour le Québec et les régions d'accueil	13

4.2 Contribution du secteur minier à la transition énergétique et à la décarbonation de l'économie	13
4.3 Recyclage et économie circulaire	14
4.4 Quelle place peut ou doit prendre le secteur minier dans le contexte actuel?	14
4.5 Quelle place devrait occuper les sources d'approvisionnement québécoises en minéraux critiques et stratégiques dans la transition énergétique?	14
En résumé	15
Pour une position plus complète du REVIMAT, vous pouvez consulter ces articles écrits par notre porte-parole Marc Nantel.....	16

Le 18 mai 2023

Madame la ministre,

Par la présente, je vous soumetts notre mémoire comprenant nos commentaires et recommandations concernant la Consultation sur l'encadrement minier au Québec.

Qui sommes-nous

Le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT) a vu le jour à l'automne 2015. Il était constitué par quatre groupes de citoyennes et citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces groupes étaient : le Comité de vigilance de Malartic, le Comité de vigilance de Granada, la Coalition des citoyens Projet Wasamac Évain et la Confédération des Syndicats régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec (CSN). Depuis, se sont ajoutées des collaborations avec Le Comité citoyen de protection de l'esker (CCPE); le Comité Nouvelle Vision (NoVI); le Comité de Réflexion, Appropriation, Information, Esker Saint-Mathieu (RAVIE-SM) et le Comité Arrêt des Rejets et Émissions Toxiques de Rouyn-Noranda (ARET-RN). Plusieurs organisations syndicales et citoyennes appuient également notre travail: le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Nord-Ouest de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Alliance des Intervenantes en milieu familial de l'Abitibi-Témiscamingue, le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue, la Coalition pour que le Québec ait Meilleure Mine et Eau Secours ! Outre ces groupes, une section citoyenne permet l'adhésion et le soutien de personnes de la communauté partageant les fins du Regroupement. De plus, nous avons un rayonnement de sympathisantes et sympathisants de 8000 personnes en région.

Notre mission est de venir en aide à la population qui subit des inconvénients causés par l'exploitation minière. Nous militons pour améliorer la loi des mines et la loi sur la protection de l'environnement. Nous cherchons aussi à faire implanter des mécanismes qui viendront aider les citoyen.ne.s à se défendre et à faire respecter leurs droits.

Contexte

Lors des premiers développements de l'industrie minière au Québec, le gouvernement provincial n'ayant pas les fonds publics nécessaires pour exploiter les ressources naturelles sur son territoire a ouvert les portes à la sous-traitance de nos ressources minérales en échange de redevances et de retombées économiques.

Le *Free Mining* est devenu la norme. L'apparition de la réglementation encadrant l'acquisition de claims miniers permet dorénavant au premier arrivé d'obtenir tous les droits d'exploration du sous-sol québécois.

Avec le temps, le ministère des ressources naturelles a été créé. Il agit comme une entreprise qui désire extraire des métaux en sous-contractant le territoire à des minières. Sa clientèle est l'industrie minière.

Autour des années soixante, on remarque que les sites miniers abandonnés ont des effets négatifs sur l'environnement. Le ministère de l'environnement est alors créé, mais ses pouvoirs restent encore aujourd'hui limités et il est sous financé. Pour le gouvernement, il faut surtout avoir un régime réglementaire prévisible et ne pas perturber les compagnies minières dans notre province afin de ne pas affecter notre compétitivité. Comme le ministère des ressources naturelles, le ministère de l'environnement accompagne sa clientèle et cherche à l'amener à se conformer à une certaine éthique environnementale. Les pénalités imposées aux entreprises fautives sont rares et minimes.

En 2020, le gouvernement dépose le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025. C'est la course mondiale pour l'électrification qui oriente cette politique. La hausse des prix du fer et de l'or ainsi que la lutte géopolitique entre la Chine et les USA amplifient la course effrénée de l'exploration. Cette course se traduit par une hausse vertigineuse de l'acquisition à travers le Québec de claims miniers. Toutes les régions du Québec sont fragilisées par cette emprise des sociétés d'exploration. Nos élu(e)s municipaux prennent conscience de la faiblesse de la réglementation des TIAM et du manque de pouvoir alloué aux élu(e)s pour protéger leur territoire.

La forte mobilisation citoyenne et des MRC force le gouvernement à augmenter l'acceptabilité sociale d'où la consultation enclenchée par le MRN.

En Abitibi et au Témiscamingue, cette course aux MCS se concentre pour l'instant sur le lithium et le nickel. L'or et l'argent restent les métaux les plus exploités. La course à l'acquisition des claims frappe aussi notre région. On note que les enjeux de la protection de l'environnement sont de plus en plus grands. 60% du territoire de l'Abitibi est claimé ce qui diminue la probabilité d'atteindre la cible de 30% d'aires protégées d'ici 2030. De plus, l'expansion de l'exploitation minière fragilise les aquifères de qualité mondiale de nos eskers. L'annonce de nouvelles mines, majoritairement à ciel ouvert, et les effets destructifs de notre environnement a déclenché une mobilisation citoyenne jamais enregistrée.

Dans cette frénésie d'exploration et d'exploitation minière, notre région voit son territoire accaparé par l'industrie minière au détriment de toutes autres formes d'industries. Nous

devenons de plus en plus une région mono industrielle. Au moindre choc mondial, tel que vécu en 1987, notre région se retrouvera dans une zone économiquement sinistrée.

Le pouvoir minier sur notre région est accentué par des mécanismes de consultation imposés par le gouvernement soi-disant pour augmenter l'acceptabilité sociale des projets. En réalité, c'est devenu un processus de marketing pour vendre l'industrie.

Le REVIMAT dénonce depuis des années la fragilité de l'économie régionale qui ne tient qu'à une seule industrie. Aucun fonds de diversification de l'économie n'a été créé.

Nous tenterons dans ce mémoire de soulever les enjeux qui nous touchent.

COMMENTAIRES RELATIFS AUX QUATRE THÈMES PROPOSÉS PAR LE MINISTÈRE

1. Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière

1.1 Cohabitation des activités sur le territoire (conciliation des usages)

Comment peut-on parler de cohabitation lorsque l'un des partis a préséance sur l'autre?

L'approche de la Loi sur les Territoires incompatibles à l'activité minière (TIMA) est intéressante, mais les critères pour l'appliquer sont insuffisants. On doit les élargir afin d'inclure certains milieux à haute valeur environnementale, culturelle et économique. Les terres de qualité agricole, les milieux hydriques et humides d'importance et les forêts anciennes doivent être préservés. La réglementation des TIAM doit permettre à chaque MRC d'ajouter des critères qui sont propres à chaque région.

1.2 Acceptabilité sociale

Cette notion est dénuée de toute balise justiciable. Le gouvernement lui-même la présente comme étant une notion qui évolue dans le temps. On se questionne comment un gouvernement peut faire valoir cette notion pour accepter un projet minier. Le tout se résume sur le terrain par l'obligation du promoteur à rencontrer la population pour présenter son projet.

Cyniquement, on peut résumer ainsi l'acceptabilité sociale : Combien en coutera-t-il à la minière afin de faire taire toute contestation?

Le gouvernement doit donner un cadre réglementaire à cette notion. On doit établir des balises claires incluant les aspects sociétaux et environnementaux. Ce cadre doit permettre d'établir des seuils à atteindre afin d'établir si le projet a l'appui d'une bonne majorité de la population. On pourrait vérifier l'acceptabilité par des référendums.

1.3 Participation des parties prenantes et communications

La participation de la population se résume à des présentations du projet où l'on vente les retombées économiques pour la communauté. Le promoteur cherche à montrer son écoute et sa bienveillance. Toutes les rencontres avec la population et les différents groupes se terminent par un simple rapport prouvant que les rencontres ont eu lieu.

Aucun pouvoir n'est remis entre les mains des citoyens afin de pouvoir analyser les projets de façon indépendante et d'exiger des comptes.

Le gouvernement doit octroyer des budgets suffisants afin d'outiller la population. On doit rendre les citoyens proactifs et non seulement passifs comme dans le processus actuel. Lors des enquêtes du BAPE, des sommes doivent donc être octroyées pour aider le travail des citoyens.

1.4 Comment peut-on prendre en compte à la fois le développement du potentiel minéral du Québec et les autres utilisations du territoire?

Il faut se rappeler que l'industrie minière prend toute la place lorsqu'elle s'implante dans un milieu.

Il faut donc travailler en amont avant l'arrivée de l'industrie minière. Pour réaliser cet enjeu on doit développer deux pôles.

Premièrement, le gouvernement doit établir des priorités provinciales plus larges pour les TIAM comme la protection de milieux environnementaux de haute qualité.

Deuxièmement, il faut permettre à chaque région d'établir ses propres priorités. Chaque région a ses particularités environnementales, sociales et économiques. Des critères uniquement nationaux ne répondent pas au besoin de toutes les régions.

L'avantage de cette approche est que ça permet de la **prévisibilité**. Établir les règles de fonctionnement dès le départ permet réduire les tensions et les contestations que suscite l'implantation d'une minière dans une région habitée ou dans un milieu environnemental de qualité.

1.5 Quelles actions prioritaires devraient prendre les municipalités, les MRC, le gouvernement du Québec, les citoyens et les entreprises minières pour obtenir une conciliation des usages et une structure de communication efficace entre toutes ces parties prenantes?

Il faut changer la prémisse de départ qui établit la préséance de la Loi des mines sur toute autre loi :

- en abrogeant l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et en élargissant la portée du mécanisme.
- en élargissant la portée des TIAM.
- en permettant la révocation de claims actifs pour des raisons d'intérêt public et environnemental.
- en mettant fin à la notion du Free Mining.

1.6 Comment faire bénéficier les communautés d'accueil des retombées de l'activité minière?

L'expérience vécue en Abitibi concernant les retombées sur la population se résume par l'octroi de dons, de commandites, de taxation, des achats locaux et finalement des salaires des travailleurs.

Nous excluons comme bénéfice les salaires des employé(e)s et les impôts qu'ils paient puisque ceci n'a qu'un impact limité dans le temps.

Depuis des décennies, le gouvernement québécois s'en remet entièrement aux minières pour gérer à sa façon son intégration dans le milieu. Ceci permet aux entreprises d'avoir une main mise sur la population.

Les projets miniers fragilisent souvent les régions. La main d'œuvre est monopolisée par l'industrie minière et met à mal tout le filet économique de la région. L'augmentation du décrochage scolaire est une réalité dramatique pour l'avenir. L'augmentation du prix des loyers et la diminution des logements disponibles sont des effets importants sur notre région.

Pour prévenir les bouleversements causés par la volatilité du prix des métaux et la fermeture des projets miniers, il faudrait verser, à partir des redevances minières, des sommes importantes d'argent dans un fonds de diversification économique et un fonds pour venir en aide aux plus démunis.

Il faut exiger des redevances minières qui pourront être versés dans des fonds pour la diversification économique et pour venir en aide en aide aux personnes plus défavorisés.

2. Gouvernance et régime minier

2.1 Octroi des claims et des autres droits miniers

Les autochtones sont les grands oubliés dans la Loi des mines. Leurs droits constitutionnels et internationaux sont bafoués. Une réforme de la Loi des mines ne doit pas se limiter à la simple consultation de ces derniers. Elle doit permettre aux autochtones de gérer leur territoire.

On doit aussi modifier la Loi des mines afin d'intégrer un mécanisme qui permet de retirer des claims actifs afin de répondre à des besoins impératifs pour protéger le territoire. Il est aberrant de permettre de garder un claim actif en autant et aussi longtemps que le propriétaire en paie les droits. On fait abstraction ainsi de l'évolution de nos connaissances sur la réalité de l'environnement où l'on vit.

Une grande inquiétude tourne autour de l'allocation des claims. Y-a-t-il des balises éthiques concernant l'octroi des claims ou si n'importe qui à travers le monde peut en acquérir? En Ontario, de plus en plus de compagnies chinoises s'approprient des claims. Est-ce la même réalité au Québec? Nous avons été avisés par un groupe de citoyens en Espagne qu'une compagnie minière a claimé deux zones au Québec dont une au Témiscamingue même si cette compagnie aurait eu des démêlés majeurs suite à des problèmes environnementaux dans son pays. Le gouvernement doit rendre public ces informations dans un registre.

Il sera impératif que le gouvernement intègre un mécanisme de vérification de la qualité éthique et économique d'un demandeur de claims comme ça se fait en Australie.

2.2 Rôle des instances et encadrement gouvernemental

Le ministère des ressources naturelles a comme mission depuis sa création de créer un climat propice à l'activité minière. Toutes les autres réalités et impacts touchant les zones impactées sont considérées comme des effets collatéraux. Grâce à la présence de la Loi des mines, le ministère se voit octroyer un pouvoir démesuré sur tous les autres ministères. Il faut donc redéfinir les mandats des autres ministères tels que le ministère de l'environnement. Il faut leur donner de plus grands pouvoirs en les finançant correctement pour protéger leur territoire de la destruction de l'exploitation minière. Ceci nécessite donc une révision de la Loi des Mines.

2.3 Que proposez-vous pour améliorer le processus d'octroi des claims?

- Octroyer à une région le pouvoir de retirer un claim actif pour des raisons environnementales ou économiques (Abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme).
- Obliger les personnes qui claiment à présenter un portfolio identifiant leur origine, la provenance de leurs fonds d'opération et leur passé en activité minière.
- Reconnaître aux peuples autochtones le droit de dire non.
- Demander au ministère de l'environnement de vérifier la qualité environnementale d'un territoire avant de donner l'autorisation pour allouer un claim.

2.4 Comment répondre efficacement aux attentes et aux préoccupations du public lors des diverses phases des activités minières?

- Tous les projets d'exploration minière devraient être présentés préalablement aux municipalités. Ces dernières devraient avoir le pouvoir d'imposer des règles de fonctionnement dans leur municipalité et d'avoir le pouvoir de dire non en vertu de certaines balises prédéterminées.
- Le plan de fermeture et de restauration finale devraient être soumis à un processus d'enquête au BAPE. Il faut mettre fin au huis clos lors de la période pré-fermeture.
- Imposer un BAPE lors de l'autorisation du plan de restauration.
- Avant l'obtention d'un bail minier, tous les projets devraient être soumis au préalable à un BAPE afin de pouvoir comprendre l'ensemble du projet. Il faut donc mettre fin à la limite de 2000 tonnes par jour.
- Le BAPE devrait devenir une instance décisionnelle et non seulement un émetteur d'avis.

2.5 Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de gouvernance interne?

- Mettre fin à l'autorégulation des minières. Ce sont les différents ministères qui doivent jouer le rôle de chien de garde. Afin d'éviter des coûts à l'état, le gouvernement devrait soumettre les frais encourus aux entreprises minières.

2.6 Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de responsabilité sociale et environnementale?

- Rendre les minières imputables des inconvénients causés à la population (vibration, poussière, bruit, bris à la propriété, etc.) Cette imputabilité devrait être accompagnée de normes et de règlements qui protègent la qualité de vie des citoyens et leurs biens. Le fardeau de la preuve ne devrait pas incomber au citoyen mais à l'entreprise.
- Mettre fin aux avis de non-conformité à outrance et imposer des pénalités pécuniaires. En cas de récidives, le gouvernement devrait avoir le pouvoir de mettre fin aux opérations.
- Augmenter les pénalités pour le non-respect des normes.

2.7 Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de communication et de relations avec le milieu?

- Lorsque des événements perturbateurs sont à craindre, l'exploitant devrait aviser d'avance la population et dans des délais raisonnables.
- Dans le cas de différends avec la minière, le droit devrait être adapté afin d'empêcher les minières d'intimider les citoyens en utilisant entre autre des poursuites-baillons.
- Dans le domaine du prévisible, les minières devraient rendre l'évolution du projet accessible sur une plate-forme numérique.

3 Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé

3.1 Encadrement gouvernemental en matière d'environnement

L'encadrement de la protection de l'environnement est l'enfant pauvre de notre gouvernement. L'industrie minière est avant tout une industrie destructrice. Il n'y a rien de vert dans cette industrie. Il faudrait :

- interdire l'éco blanchiment pratiqué par cette dernière.
- augmenter le financement du ministère de l'environnement.
- mettre fin à la mission d'accompagnement de l'industrie par le ministère de l'environnement. Ce dernier doit devenir le policier de la protection des milieux affectés.

3.2 Pratiques environnementales du secteur minier et innovation

Nous serons toujours dans le processus de l'extractivisme avec les minières même si nous améliorons les techniques. L'industrie favorisera de nouvelles technologies uniquement pour réduire ses coûts et améliorer ses opérations. S'il y a amélioration sur les pratiques environnementales ce sera un effet secondaire. Il faudrait :

- réduire à la source
- augmenter le recyclage

3.3 Restauration des sites

La priorité devrait être mise sur la restauration des sites et aller au-delà du simple maquillage et de sécurisation des sites. Il faudrait :

- exiger des montants beaucoup plus élevés pour la restauration des sites pour les nouveaux projets.
- réglementer l'utilisation de biotechnologies afin d'éviter les dérives.
- forcer les minières à remplir les fosses de mine à ciel ouvert et des galeries de mines traditionnelles avec les stériles provenant de leurs opérations même si les opérations sont terminées.

3.4 Quelle tendance observez-vous au niveau des pratiques environnementales du secteur minier québécois?

- On note que le gouvernement est un des grands bailleurs de fonds pour les études concernant les recherches environnementales dans le domaine minier. C'est à l'industrie d'investir.
- Le gouvernement investi des sommes phénoménales dans les entreprises sans demander en retour une partie des actifs (ex : % des actions)
- L'industrie ne fait que suivre les exigences qui lui sont imposées et n'ira jamais au-delà de ce qu'on exige.

- On note que les mines à ciel ouvert deviennent de plus en plus la méthode d'extraction minière utilisée. Ceci cause encore plus de destruction du territoire.
- La diminution de la disponibilité des métaux provoquent une augmentation de l'empreinte environnementale des minières lors de l'extraction.

3.5 Quels sont les aspects des pratiques minières qui gagneraient à être modernisés sur le plan environnemental? Comment?

- Mettre fin à l'autorégulation.
- Augmenter le pouvoir du ministère de l'environnement pour faire respecter les normes et règlements du début à la fin de l'exploitation des sites.
- Augmenter les effectifs du ministère de l'environnement.
- Réduire le nombre d'avis de non-conformité avant d'imposer des pénalités.
- Mettre fin à la formule développée par nos ministères qui consiste à accompagner la **clientèle** pour faire respecter les normes.
- Resserrer les normes des rejets des eaux usées et retirer l'effet de dilution qui permet de rejeter de l'eau contaminée dans les effluents.

4 Retombées des activités minières

4.1 Bénéfices pour le Québec et les régions d'accueil

Il est difficile de calculer les bénéfices réels de l'industrie pour le Québec et les régions. Les mécanismes fiscaux, les crédits d'impôts, les prix préférentiels d'Hydro-Québec, la destruction de nos infrastructures routières, le décrochage scolaire, l'accaparement de la main-d'œuvre, la destruction à vie des territoires exploités demeurent de grands enjeux.

Toutefois, les bénéfices pourraient être augmentés par les moyens suivants :

- percevoir une redevance afin de créer un fonds de diversification économique pour les régions touchées.
- calculer les redevances minières sur la valeur brute et non sur la valeur au puits.
- rendre impossible d'appliquer comme une dépense, sur l'impôt de l'entreprise, les montants des redevances minières versées. Il faut mettre fin à « donner d'une main et reprendre de l'autre ». Nous en serions comme québécois grandement gagnant.
- prendre possession d'un pourcentage d'actifs d'une minière à qui l'on octroie des sommes d'argent.

4.2 Contribution du secteur minier à la transition énergétique et à la décarbonation de l'économie

L'industrie ne contribue en rien à la décarbonation à l'échelle provinciale. Elle est un producteur de carbone et elle doit tendre comme toutes les autres industries à réduire son empreinte. Présenter ainsi l'enjeu de la transition énergétique laisse entendre que l'industrie a le rôle de

réduire l'empreinte environnementale mondiale. Ce qui n'est pas le cas. Elle est un acteur industriel comme les autres. C'est au gouvernement à agir. Il devrait :

- imposer une taxe carbone encore plus élevée.
- établir des règles qui permettent de refuser tout projet qui n'a pas une production utile dans la société comme l'or et les diamants. Les bijoux et la valeur refuge doivent être remis en question.

4.3 Recyclage et économie circulaire

Si le recyclage des métaux implique l'acceptation de polluer la population comme la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda, notre organisme se refuse à jouer sur ce terrain. Toutes les compagnies de recyclage devraient respecter les normes en vigueur au Québec et devraient gérer adéquatement tous les résidus produits.

Pour une véritable économie circulaire, il faudrait :

- réduire à la source.
- imposer une taxation spéciale sur tous les métaux jugés non-utiles comme les bijoux en or et les diamants.
- obliger tous les centres de recyclage à récupérer au moins 50% des métaux recyclables d'ici 2035 et améliorer par la suite cette récupération selon un rythme établi par le gouvernement.
- ajouter une taxe supplémentaire sur les nouveaux produits métalliques recyclables afin de financer le tout. Cette taxe devrait être établie en tenant compte entre autre du volume d'eau utilisée et la tonne de déchets miniers produits. Le surplus de taxes à payer aura aussi un effet dissuasif sur la consommation citoyenne.

4.4 Quelle place peut ou doit prendre le secteur minier dans le contexte actuel?

Nous parlons d'une industrie privée qui a comme rôle de générer des profits. Vu la courte de vie d'une exploitation minière, l'industrie ne pourra jamais jouer un rôle prépondérant dans l'économie québécoise. Elle doit être perçue comme un apport économique pour le Québec, mais avec une durée de vie limitée. Le développement minier ne pourra jamais être le pilier de notre économie. Aller dans ce sens serait fragiliser l'économie québécoise. Le gouvernement devrait :

- mettre fin à la notion selon laquelle l'industrie minière sera un jour le fer de lance de notre économie.

4.5 Quelle place devrait occuper les sources d'approvisionnement québécoises en minéraux critiques et stratégiques dans la transition énergétique?

Si la question implique que nous devrions utiliser les fonds publics pour injecter des sommes faramineuses dans la filière des MCS afin d'attirer d'autres industries, alors nous refusons d'aller dans ce sens. En adoptant ce genre de politique nous sommes conscients que le gouvernement cherche à créer une deuxième et une troisième transformation dans la filière des batteries. Mais quel en serait le prix environnemental et les risques économiques pour l'État?

Pour nous, la filière de l'électrification des transports automobile est un risque environnemental trop élevé et n'est pas une solution viable à la décarbonation de notre économie. La technologie des batteries électriques est en mouvance, le lithium est en chute libre ainsi que d'autres métaux. La course mondiale actuelle est déjà gagnée par d'autres pays. Une pause est de mise afin d'évaluer le tout. Nous manquons de recul face à la dynamique mondiale qui est en train de se jouer. Ce sera l'environnement qui en paiera le prix.

En résumé

L'extraction des ressources métalliques détruit de vastes territoires. La ressource extraite est non renouvelable ce qui impose une réglementation beaucoup plus sévère.

La mission du ministère des ressources naturelles est d'encourager l'exploitation de nos ressources naturelles. C'est sa priorité et il agit en conséquence. Le ministère est donc un promoteur minier qui cherche à maximiser les profits pour l'État. On doit créer une contrepartie à ce ministère qui tire son pouvoir de la Loi des Mines. On doit créer un équilibre en donnant plus de pouvoir au Ministère de l'environnement, au Ministère des affaires municipales et à la population. Ceci passe par une révision en profondeur de la Loi des mines.

On doit donner plus de pouvoir aux MRC afin d'établir leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) ce qui implique de permettre d'élargir la réglementation des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM).

Lors de l'acquisition de claims, le gouvernement doit faire des vérifications sur le demandeur. Il doit connaître son historique comme citoyen corporatif (délinquant environnemental dans d'autres pays, pratique criminelle), la provenance des fonds pour l'exploration du claim (paradis fiscaux, sources douteuses), son expertise. Il doit rendre le tout public.

Des redevances minières doivent être redistribuées dans les MRC atteintes par l'exploitation minière afin de créer un fonds de diversification économique et un fonds pour aider les plus démunis.

Le mécanisme de la formation et du rôle des comités de suivi doit être revu. Les comités doivent être financés par le gouvernement et ils doivent avoir un pouvoir de contestation.

Il faut donner un cadre légal à l'acceptabilité sociale. Il faut aussi établir des seuils mesurables afin de déclarer l'atteinte de l'acceptabilité.

Tous les projets miniers doivent être soumis à une enquête par le BAPE.

Finalement, il faut rendre l'entièreté du régime minier conforme aux droits constitutionnels, internationaux et inhérents des onze nations autochtones qui occupent le Québec

[Pour une position plus complète du REVIMAT, vous pouvez consulter ces articles écrits par notre porte-parole Marc Nantel.](#)

- Restauration des sites miniers : maquillage et éco blanchiment

<https://lautjournal.info/20230512/restauration-des-sites-miniers-maquillage-et-ecoblanchiment?fbclid=IwAR1Wflc6WpCjegnPYg-CB70Dk2IxDpwjb9vvojUSEWn5VFNHrkg3Xm-kMnA>

- La prolifération des claims miniers

<https://lautjournal.info/20230412/la-proliferation-des-claims-miniers>

- Dossier minier : L'acceptabilité sociale, une simple façade

<https://lautjournal.info/20230215/dossier-minier-lacceptabilite-sociale-une-simple-facade>